



Compte rendu du Comité de Gestion du 20 décembre 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 s'est tenue la dernière réunion du Comité de gestion de la Caisse des écoles du 18^{ème} arrondissement de Paris. Le Comité de gestion est composé de 36 membres : 12 élus de l'arrondissement, 12 membres sociétaires (élus en assemblée générale de la Caisse des écoles pour 3 ans), 12 membres de droit (députés par exemple) et personnalités désignées.

Le Comité de gestion a pour mission de débattre afin de prendre des décisions (qui constituent des actes juridiques créateurs de droit) sur des domaines comme la restauration scolaire, les séjours de vacances, le budget, la création de postes, etc.

Dix points étaient à l'ordre du jour de la dernière réunion du Comité de gestion et notamment le débat d'orientations budgétaires. Il s'agit d'un débat obligatoire avant le vote du budget. Celui-ci a notamment permis de mettre en valeur la volonté de poursuivre l'équipement des offices en nouvelles lignes de self et en tables de tri pour sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire.

D'autres points, portés à l'ordre du jour, ont également été soumis aux voix des membres du Comité de gestion comme la reconduction des bons vestiaires (bons d'achat de vêtements et de produits d'hygiène, en faveur des familles défavorisées dont les enfants partent en classe de découverte), le subventionnement des projets pédagogiques des écoles élémentaires et maternelles, la tarification des repas des adultes, etc.

Les statuts de la Caisse des écoles précisent que ses compétences recouvrent des actions à caractère éducatif, culturel, social et sanitaire en faveur des enfants et qu'à cette fin, elle peut constituer des dispositifs de réussite éducative. Vous pouvez, si vous le souhaitez, soutenir les activités de la Caisse des écoles en souscrivant une adhésion.